

POUR LUTTER CONTRE LE CHÔMAGE DES JEUNES : UN SERVICE CIVIQUE UNIVERSITAIRE ?

Isidore NDAYWEL
È NZIEM

Historien,
Professeur émérite.
Université de
Kinshasa.
isidore@yahoo.fr

Introduction

Depuis les années UNAZA¹, l'université congolaise est, selon toute vraisemblance, l'une de celles qui, en Afrique, ont fait l'objet de plusieurs études portant invariablement sur son implantation, son évolution, ses rapports avec la société, et ses perspectives du futur. Il s'agit d'une problématique largement mise en débat². On n'y reviendra donc pas ici. Plaçons le curseur sur une urgence d'une extrême gravité. Car, pour les étudiants, comme pour leurs parents et tuteurs, les énormes efforts consentis pour affronter les frais universitaires, devenus si exorbitants, n'aboutiraient que rarement à des résultats palpables. Et, dans les villes universitaires, particulièrement dans la capitale, le spectacle est désolant. Des milliers de jeunes diplômés, infirmiers, médecins, juristes, économistes, démographes, pharmaciens, psychologues et agronomes, tous sans emploi indistinctement, battent le pavé, chaque jour, *curricula vitae* en main, en quête de « recommandations » qui pourraient leur ouvrir la porte d'une quelconque activité professionnelle, qu'elle soit ou non en adéquation avec les études faites. Les plus privilégiés d'entre eux ont la possibilité de multiplier des stages, d'une entreprise à une autre, dans le but de s'octroyer une meilleure visibilité auprès des recruteurs éventuels.

1 Cf. I. NDAYWEL È NZIEM, éd., *Les Années UNAZA : contribution à l'histoire de l'Université en l'Afrique* (sous presses).

2 Pour ne citer que les publications les plus récentes, signalons les ouvrages ci-après : R. YAKEMTCHOU, (édité par Léon de Saint Moulin), *L'Université Lovanium (1954-1971) : l'action éducative de l'Université catholique de Louvain en Afrique Centrale*, Bruxelles, ARSOM (sous presses) ; G. MOKONZI Bambanota, *Où va l'Université au Congo-Kinshasa ?*, Paris, L'Harmattan, 2016 ; E. BONGELI, *L'éducation en RDC : fabrique des cerveaux inutiles ?*, L'Harmattan, 2015 ; A. MAINDO Monga et KAPAGAMA Ikando, eds., *L'Université en chantier en RDC : regards croisés sur la réforme de l'enseignement supérieur et universitaire*, Paris, Karthala, 2012 ; I. NDAYWEL È NZIEM, éd., *Les années Lovanium, la première université francophone d'Afrique subsaharienne*, L'Harmattan, 2010, 2 tomes ; R. NGUB'USIM Mpey-Nka, *Pour la réfondation de l'Université de Kinshasa et du Congo. Faut-il recréer Lovanium ?*, Brazzaville, L'Harmattan, 2010.

Ce « *mal qui répand la terreur, mal que le ciel en sa fureur, inventa pour punir les crimes de la terre...* » s'appelle ici, non pas la peste, mais le *chômage*, pour paraphraser Jean de La Fontaine. La situation est tellement difficile qu'il n'est plus possible d'appliquer de grands principes dits de *géopolitique*, du temps de Mobutu, qui imposaient que dans un cabinet ministériel, il ne pouvait y avoir qu'un seul membre, originaire de la même province que le ministre. De nos jours, cette exigence est devenue obsolète. À cause des difficultés d'embauche, il est devenu plus que courant que le ministre réserve les quelques postes de travail disponibles dans son cabinet, non pas tant aux membres de sa province d'origine, mais, simplement, à ses propres enfants en mal d'emploi. Un comportement finalement accepté ou toléré ! La capacité congolaise à « s'indigner » s'est progressivement émoussée. Les services publics de l'État, sur le plan pratique, seraient « privatisés » et « provincialisés », instrumentalisés qu'ils sont à souhait pour résoudre essentiellement des problèmes privés de leurs animateurs.

Dans ces conditions, le chômage est devenu l'une de ces « maladies sociales » les plus incurables dont la « guérison » est réclamée dans des groupes de prière et dans les Églises de réveil, au prix de nombreuses prescriptions « spirituelles » : prière spéciale, jeûne sec, abstinence ou autre privation. Les quelques offres d'emploi disponibles sont assortis des conditionnalités inacceptables : engagement d'offrir aux « parrains » les salaires des premiers mois, combiné parfois avec des compensations sexuelles exigées même aux garçons. Les concernés dénoncent aussi un autre fléau dans l'air du temps : l'exigence qui leur est faite de rejoindre au préalable ce qu'ils appellent les réseaux « occultistes » des « parrains » ou des patrons.

Il est important et urgent de s'attaquer à ce problème. Mais cette question urgente ne peut, hélas, être résolue en urgence. De plus, elle exige l'implication de plusieurs instances nationales et devrait, pour bien faire, constituer un des objectifs majeurs du plan de développement national.

La présente réflexion a pour objet d'avancer une proposition concrète : indiquer que la participation de nos jeunes diplômés à un Service Civique serait d'un apport appréciable à l'accès au monde du travail. Il consisterait à demander à ceux qui le souhaitent de se rendre disponibles, pendant un laps de temps déterminé. Comme *volontaires*, ils seraient utilisés à des tâches indispensables, sous l'encadrement du service *ad hoc*, dans des quartiers ou des régions marginalisées ou peu attractives. Ils se rendraient ainsi utiles à la société, tout en acquérant une expérience concrète. Il va sans dire qu'au terme de leurs services, il serait juste, par compensation, qu'ils soient considérés comme des candidats prioritaires dans les recrutements à durée indéterminée dans les fonctions publiques centrales et provinciales.

Le paradoxe congolais et son bon usage

Relevons d'abord un paradoxe. Le discours politiquement correct, à l'adresse des diplômés d'université et d'institut supérieur, est de leur demander d'être des... *créateurs d'emploi*. Beau discours démagogique qui nous sert d'*alibi* pour nous donner bonne conscience ! On devrait se rendre à l'évidence que cette démarche de création d'entreprise n'est possible qu'à une infime minorité ; et, ceux qui peuvent le faire, comme les diplômés en pharmacie, en droit ou en architecture, sont souvent d'avance bloqués par des complications administratives, des tracasseries policières et des handicaps financiers, les banques locales n'accordant de crédits qu'à des privilégiés et ce, dans des conditions fort onéreuses. La société elle-même empêche l'éclosion des petites et moyennes entreprises ou industries qu'elle proclame et se complaît en la matière dans le bilan des bonnes intentions.

En revanche, puisque les services publics accusent encore tant de lacunes, c'est qu'ils ont encore besoin de renfort au niveau des ressources humaines. Ainsi, le spectacle de chercheurs d'emploi cohabite avec un autre, celui des besoins sociaux immenses auxquels la société congolaise est en droit d'attendre des remèdes de la part de l'État. S'il y a des médecins en quête d'embauche, il y a, aussi et surtout, beaucoup de malades en quête de soins de santé ; des communautés en manque d'éducation sanitaire ; des régions sous menace d'épidémies émergentes, comme la fièvre hémorragique ébola, mais aussi celles qui sont réémergentes, parce qu'elles réapparaissent après avoir été éradiquées, comme la tuberculose ou la fièvre jaune. Et, pour que rien ne manque à ce tableau, s'ajoute aussi le surgissement des maladies du troisième âge qui ne sont guère soignées et des nécessités de soins palliatifs qui ne sont pas prises en compte.

Le même constat peut être fait dans bien d'autres domaines. L'accumulation des diplômés d'agronomie, des instituts supérieurs de développement rural (ISDR) et des instituts supérieurs d'études agronomiques (ISEA) cohabite avec les nécessités des métiers environnementaux (éducateurs à la protection de l'environnement, garde-forestiers, reboiseurs des forêts et savanes, etc.) et/ou agricoles (moniteurs agricoles, médecins vétérinaires, fermiers, pisciculteurs, agriculteurs, fabricants des semences améliorées, encadreurs de paysans etc.). Dans des quartiers périphériques de la ville, s'alignent des habitations construites sans respect des normes ... au vu et au su des architectes sans emploi mais fiers d'arborer leurs diplômes. Il en est de même des enseignants dont le secteur demeure vulnérable. La réhabilitation des bâtiments a été entamée certes, mais celle des enseignants n'a pas encore commencée, y compris au niveau primaire,

secondaire et dans des enseignements techniques, professionnels, supérieurs et universitaires. Le secteur de l'enseignement non formel (alphabétisation, éducation des adultes) en est à des balbutiements.

Comment sortir de ce cercle vicieux, si bien dénoncé par le Père Emmanuel Bueya : « Plus il y a des diplômés en droit, plus les droits de l'homme sont violés et plus la loi semble être la dernière préoccupation des hommes de loi. Plus il y a des économistes, plus les ressources du pays sont mal gérées et l'économie se mue au jour le jour en un système d'échange primitif des ressources naturelles contre des services qui laissent à désirer. Plus il y a des ingénieurs en ponts et chaussées, plus les routes nationales non entretenues se transforment fatalement en sentiers de la mort. »³

À tout cela s'ajoutent d'autres possibles ouvertures d'embauche, susceptibles d'être exploitées. Les contextes et les nouveaux cadres de vie en Afrique et donc, en RD Congo, ont rendu indispensable l'émergence d'un certain nombre de métiers nouveaux ou laissés à l'abandon, comme celui de *policiers* (« l'offre » étant toujours insuffisante par rapport à la « demande »), de *sapeur-pompiers*, de *postiers*, de *libraires*, de *bouchers*, d'*éducatrices maternelles* (pour les crèches), de *commissionnaires* (chargés d'aide à des démarches administratives), de *facilitateurs ou médiateurs* (chargés d'aide à la réconciliation au sein des quartiers), d'*assistants sociaux* (en charge de conseils de vie), d'*auxiliaires de vie* (soin de personnes âgées), de *psychologues* (pour le soin des maladies psychiques), de *moniteurs agricoles* ou de *collecteurs de données statistiques*, etc. À quand l'ouverture de quelques-uns de ces corps de métier, si indispensables à la société ? Curieusement, les emplois les plus négligés voire ignorés seraient des emplois sociaux. Les *homes des vieillards* et les *centres pour personnes avec handicaps* seraient les structures les plus méconnues dans la République.

Il apparaît qu'il y aurait plusieurs raisons justifiant cette situation de blocage au niveau des emplois. La première est que le processus de mise à la retraite est en panne depuis des lustres. Ce statut est ressenti comme une sanction, puisqu'il est synonyme de licenciement. La sécurité sociale passe pour un slogan ; le commun des mortels n'en connaît pas la signification et ignore qu'elle constitue un droit. En l'absence d'une administration correcte de retraite, plusieurs générations de fonctionnaires coexistent au sein de la fonction publique. Une seule chaise est souvent destinée à une demi-douzaine d'agents qui l'utilise à tour de rôle.

La deuxième raison est qu'il y a effectivement pléthore de diplômés. Cette situation est la conséquence de la création anarchique⁴ des

3 Emmanuel BUEYA Bu Makaya, « L'université en RD Congo : le spectre du chômage ? », in *Congo-Afrique*, (septembre 2016), n° 506, p. 631.

4 Suivant les chiffres du ministère de l'ESU en 2015, la répartition des universités et instituts supérieurs, publics et privés, dans les onze anciennes provinces est la suivante : 70 à Kinshasa, 84 à Bandundu,

universités et instituts supérieurs qui aurait abouti à la mise sur le marché de l'emploi, d'une inflation de diplômés, de surcroît de niveau inégal et, certains, de niveau douteux. Rien que dans la seule ville de Kinshasa, il y a sept facultés de médecine⁵, fabriquant chaque année, en plus de la faculté de l'université Kongo à Mbanza-Ngungu, un millier de docteurs en médecine que la ville-province est incapable d'utiliser.

La troisième raison est que les services publics sont eux-mêmes peu créatifs. Ils n'embauchent que pour couvrir des fonctions « classiques », inventoriées sans doute depuis la période coloniale, sans procéder au redéploiement de l'ensemble de leurs organigrammes au vu des exigences du développement du pays. Les soi-disant *numéros matricules* constituent une liste fermée ; on y accède que par remplacement d'un fonctionnaire déjà mort ou révoqué. Pourtant, la décentralisation, avec pour corollaire, la multiplication des provinces, la création des fonctions publiques provinciales au niveau des exécutifs comme des assemblées provinciales, la mise en valeur des Entités Territoriales Décentralisées (ETD), offrirait de nouvelles opportunités, à la condition de vaincre les réticences des jeunes diplômés « d'aller à l'intérieur », pour des raisons d'insécurité, de solitude, de manque de confort et surtout, d'abandon total y compris au niveau de la paie. Une manière de susciter ce « retour vers l'arrière-pays » est de le faire de manière organisée, notamment dans le cadre d'un *Service Civique*.

Service Civique : les antécédents

Envisager un tel projet ne procéderait pas du néant. Au cours des années 60, quelques expériences avaient été menées. On se rappellera l'opération *Tosalisana*. Des jeunes Belges, dans le cadre de leur service militaire, pouvaient faire le choix d'être envoyés au Congo comme enseignants. Cette possibilité ne fut d'application que pendant quelques années, et s'estompa avec l'indépendance.

Autre initiative : dans le cadre de l'Université Lovanium, des opérations de secours avaient également été réalisées par des étudiants, pendant les vacances, dans des zones sinistrées à la suite des rébellions mulélistes. L'opération *Debout-Stan* (Ieyville), organisée au mois d'août 1965, comme l'opération *Debout-Idiofa* en août 1966, a chaque fois regroupé une cinquantaine d'étudiants mobilisés pendant la période des vacances académiques pour des tâches médicales, agricoles mais aussi d'enseignement. Des jeunes, qui avaient interrompu leur cycle

56 au Kongo Central, 56 à l'Équateur, 77 au Kasai occidental, 60 au Kasai oriental, 93 au Katanga, 47 au Maniema, 159 au Nord-Kivu, 68 à la province orientale, 68 au Sud-Kivu. Au total, 838 Universités et instituts supérieurs en RD Congo.

5 Les huit facultés de médecine sont de l'Unikin (Université de Kinshasa), de l'UPC (Université Protestante du Congo), de l'ULK (Université Libre du Kinshasa), de l'Université Kimbanguiste, de Bel Campus, UCKin (Université chrétienne de Kinshasa), UFA (Université Franco-Américaine)

secondaire du fait de la rébellion, ont pu bénéficier d'un enseignement intensif en vue de leur réinsertion dans le cycle classique⁶. Cette expérience, en son temps, avait poussé les autorités universitaires, en liaison avec les autorités provinciales, à poursuivre dans la durée, l'action entamée par des étudiants. C'est ainsi que l'opération *Debout-Stan* fut suivie de l'opération *Debout-Kisangani* et de la mise en place du programme *SUES* (Service Universitaire d'Enseignement Secondaire) dirigé par le Frère Charrette, doyen de la faculté des sciences. Ces deux dernières initiatives offraient aux étudiants « refusés », pour avoir épuisé leurs sessions d'examen, la possibilité d'être réinscrits à l'université. Cet exercice de « rattrapage » leur était offert, au terme de l'année passée dans la zone sinistrée, comme enseignants.

Après le coup d'état du 24 novembre 1965, devant la persistance de la pénurie des enseignants, le nouveau pouvoir fit de ces initiatives privées, une imposition, par la création d'un *Service Civique Obligatoire*. L'Ordonnance-loi n°66-455 du 16 août 1966, créant cette institution, précisait :

Le Service Civique Obligatoire a pour but d'utiliser les jeunes intellectuels à l'œuvre de reconstruction en leur faisant exercer des fonctions indispensables au développement du pays. Le Service Civique est une forme spéciale de service militaire (art. 1). Les miliciens sont des diplômés d'Université ou d'Institut Supérieur, formés sur place ou à l'étranger (art. 3) La durée de la mobilisation est de deux ans. Les miliciens bénéficient des mêmes avantages sociaux que ceux accordés aux fonctionnaires en cours de carrière (art. 8) Et, à l'expiration de leur terme de Service Civique, les miliciens qui poursuivraient une carrière dans les services publics, bénéficieraient, pour le calcul de l'ancienneté, des années qu'ils auront prestées au titre de service civique (art. 9)⁷.

La situation des zones sinistrées était si grave que Mobutu, excédé par ce qu'il appelait le « chantage de l'Assistance Technique » décida dans la suite de la requisition (heureusement peu appliquée) de tous les autres étudiants d'université qui n'étaient pas en fin de cycle. L'Ordonnance-loi n°67/459 du 26 octobre 1967 stipulait :

Sont requis à l'effet d'enseigner dans un établissement primaire durant l'année scolaire 1967-68 les ressortissants congolais énumérés ci-après, qui ont suivi durant l'année académique 1966-67, en qualité d'élève régulier, un enseignement supérieur donné dans une université congolaise, et qui n'ont pas terminé le cycle complet de leurs études exception faite des facultés de médecine, de polytechnique et d'agronomie...

6 L'opération *Debout-Idiofa*, en août 1966, a porté sur les mêmes activités mais dans un univers rural et semi-urbain (voir notre texte, « La vie quotidienne à Lovanium, 1963-1969 », I. NDAYWEL E NZIEM, *Les Années Lovanium...*, Tome 2, pp.43-75). Sur *Debout-Stan*, se référer à I. NDAYWEL et A. MUYLKENS, « L'opération *Debout-Stan* », *Documents pour l'Action*, 33, 1965, pp. 327-340.

7 J. GERARD-LIBOIS, *Congo 1967*, Bruxelles-Kinshasa, CRISP-INEP, 1969, pp. 156-159.

Malgré cette exception, les médecins ne furent pas épargnés. En mars 1967, un communiqué du ministre de la Défense nationale fit part d'une requisition spéciale des diplômés en médecine. Ils étaient soumis à l'obligation, non pas d'un service civique mais d'un service militaire, pour une durée de quatre ans. Cela suscita, à l'époque, une réaction vive de l'Association des médecins à cause de cette discrimination : « *Les médecins et les étudiants en médecine nationaux ont examiné le problème posé. Ils se sont demandé la raison d'être de ce communiqué discriminatoire à leur égard. Sans vouloir épiloguer sur les inconvénients du service civique militaire d'une durée aussi longue, il faut souligner le caractère discriminatoire qu'une pareille mesure revêtirait si elle était appliquée. Cette mesure qui frappe des citoyens dont les études sont déjà longues, risque certainement d'étouffer de nouvelles vocations médicales (...) Service civique ou service militaire pour tout le monde, d'accord, mais pas un service militaire obligatoire qui étoufferait une seule catégorie professionnelle du pays* »⁸.

Toutes ces mesures « d'en haut » ne furent quasi pas d'application à cause de l'absence d'une organisation rigoureuse. L'organisation du Service Civique Obligatoire avait été confiée à un *Bureau central de coordination* au sein du ministère de l'éducation nationale. En juillet 1967, on avait réussi à mobiliser 296 professeurs-miliciens (83 provenant de Lovanium, 51 de l'UOC et 160 autres des Instituts supérieurs dont 3 religieuses dans le groupe de 14 graduées en pédagogie appliquée de l'École Normale Moyenne de la Gombe, l'ancêtre de l'ISP/Gombe). Malgré ce nombre limité, les concernés eurent beaucoup de mal à entrer en possession de leurs soldes. Certains menacèrent même de cesser de donner cours, s'ils continuaient à ne pas recevoir leurs dûs. De plus, beaucoup de miliciens ne purent gagner leurs postes d'attache.

On comprend qu'en 1971, quatre ans plus tard, Mobutu reviendra, partiellement, sur cette idée en faisant passer les étudiants du statut de *miliciens civils* à celui de *miliciens militaires*⁹ lors de la création de l'*Université Nationale du Congo (puis du Zaïre)*, à la suite des manifestations estudiantines de juin 1971. L'article 1 de l'ordonnance de création du Service Civique ne précisait-il pas, en son temps, que « *le service civique était... une forme spéciale de service militaire* » ?

S'il fallait faire une évaluation des expériences mobutistes des *Services civique et militaire* qui furent appliqués aux étudiants, une seule affirmation s'imposerait : ces initiatives ont conduit à l'échec, pour des raisons diverses : manque de préparation suffisante des concernés, organisation soumise à une bureaucratie incompétente et peu convaincue de la pertinence du projet, obligation ressentie comme une mesure d'intimidation, de coercition, voire une sorte de remboursement forcé

8 *Le Courrier d'Afrique*, 25-28 mars 1966, p. 165.

9 *Le Courrier d'Afrique*, 25-28 mars 1966, pp. 162-166.

de la bourse d'études dont on avait été bénéficiaire. Mais l'expérience a démontré qu'une mobilisation massive des jeunes était dans l'ordre du possible pour un travail d'intérêt collectif ou pour résoudre une situation particulière.

C'est dans cette optique que le Président Laurent-Désiré Kabila créa en 1998, le *Service National*, avec pour objectif, l'éducation de la jeunesse urbaine désœuvrée et la promotion de l'agriculture intensive pour résoudre les problèmes de pénurie alimentaire, dans le cadre d'une politique pertinente d'auto-prise en charge. Mais l'expérience s'estompa avec sa mort brutale.

Des Universitaires, *Volontaires sans frontières* (provinciales)

À quarante ans de ces essais malheureux, ne pourrait-on pas envisager une nouvelle manière d'organiser un Service civique qui puisse être efficace, utile à la société et épanouissant pour ceux qui s'y engageraient ?

Nous croyons à cette éventualité, en tenant compte des éléments nouveaux liés à la conjoncture présente. Il s'agit notamment, de l'accroissement du taux de chômage avec pour corollaire l'expansion de la précarité dans les rangs de la jeunesse multipliant le besoin d'embauche, même provisoire. La capacité du gouvernement central d'assurer désormais la paie sur toute la surface nationale grâce à l'essaimage des agences des banques et la collaboration des ONG caritatives comme la Caritas-Congo constitue un atout nouveau. Enfin, la mise en chantier de la décentralisation ayant eu d'ores et déjà pour conséquences, la multiplication des provinces désormais au nombre de vingt-six, rapprochant au propre comme au figuré, les administrations des administrés, crée de nouveaux besoins de rationalité et de productivité dans tous les domaines.

Ainsi, on pourrait conclure que le nouveau Service Civique aurait un objectif plus global et plus ambitieux, que le simple souci de combler des vides momentanés. Il s'agirait ici de contribuer à l'investissement des expertises locales dans la *promotion du développement des collectivités locales*, ce que l'Administration du territoire qualifie d'*Entités Territoriales Décentralisées* (ETD).

Cet enjeu serait à la fois de courte et de longue durée. De courte durée, il le serait par un service initial d'une durée de trois ans. Cette étape serait une manière de préparer une plus longue, du moins espérons-le, dans la mesure où elle aurait donné goût aux intéressés à poursuivre éventuellement leur carrière dans l'arrière-pays, après que la peur de l'inconnu aurait disparu et des préjugés dépassés. Car, au terme du service, le milicien est censé aborder le marché du travail, selon son choix et dans le milieu qui lui conviendrait le mieux. Dans la

mesure où son expérience aura été concluante, il pourrait également poursuivre sa carrière dans l'environnement où il avait fait son service et, le cas échéant, dans une autre région ou une autre province.

Voilà pourquoi ce nouveau service civique, loin d'être une imposition, aurait pour base, le *volontariat* et, partant, l'acceptation des conditions de recrutement dont les plus essentiels seraient le fait d'être en bonne santé, d'être diplômé d'un établissement universitaire ou supérieur reconnu et, surtout, de se rendre disponible pour une affectation dans n'importe quel territoire de la République. Pour rendre possible une plus grande mobilité sur toute l'étendue de l'espace national, il serait recommandé que le candidat soit célibataire. On veillera, en effet, à ce que son affectation se fasse dans un territoire différent de celui de sa naissance, afin de lui offrir l'opportunité de découvrir une autre région du pays et de vivre une nouvelle expérience humaine. Cependant les miliciens ne seront affectés qu'en *équipes* de préférence *interdisciplinaires*, de 5 à 9 personnes, à titre indicatif. Celle-ci se choisirait un *Responsable* faisant fonction également de *répondant* de l'équipe. Des volontaires internationaux¹⁰ pourraient être acceptés dans ces équipes pour enrichir les expériences locales en la matière, à la condition qu'ils soient pris en charge par un organisme attitré.

En attendant l'organisation effective des ETD, le *territoire*, subdivision de la province, devrait être retenu comme espace d'affectation des équipes de miliciens. Puisque la RD Congo compte 145 territoires, le Service Civique disposerait donc de 145 destinations possibles, du moins en un premier temps. Car, il n'est pas exclu qu'un territoire donné puisse bénéficier de deux ou trois équipes différentes, étant donné qu'à l'avenir, la destination ciblera des sous-espaces du territoire : *secteurs*, *chefferies* ou *communes*. La RD Congo comprend, en effet, 472 secteurs et 261 chefferies, soit 733 ETD. Les villes qui comprennent toutes les 26 capitales provinciales et quelques autres localités comme Boma, Zongo, Likasi, Mwene-Ditu ou Kikwit, sont subdivisées en une centaine de communes, soit 24 à Kinshasa ; 7 à Lubumbashi ; 6 à Kisangani ; 5 à Mbuji-Mayi, Kananga et Tshikapa ; 4 à Kikwit, Beni, Butembo et Likasi ; 2 ou 3 dans les autres. De plus, la loi du 7 octobre 2008 sur les entités territoriales décentralisées prévoit aussi l'érection en *communes hors villes* d'agglomérations ayant au moins 20.000 habitants. Dans le recensement scientifique de la population de 1984, il y avait 161 « cités » appelées à être érigées en villes ou communes ou à être réintégrées aux secteurs ou chefferies ». Plusieurs milliers de possibles

10 Naguère, nombre de membres de *Corps de la Paix* américain, affectés souvent comme professeurs d'anglais, étaient souvent des chercheurs qui profitaient de leurs séjours sur terrain pour effectuer leurs enquêtes dans le cadre de leurs thèmes de recherche. De nos jours, l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) envoie dans les pays membres de jeunes Volontaires internationaux pour parfaire leur expérience du monde.

destinations en perspective dans lesquelles les équipes des Volontaires pourraient être déployées¹¹. Ils seraient affectés non seulement pour des fonctions « classiques » mais aussi pour couvrir d'autres besoins spécifiques financés sur fonds propre.

Les *domaines d'activité* pour lesquels les *affectations prioritaires* pourraient être réalisées, devraient visiblement être les suivants : le *Secteur sanitaire* (personnel des hôpitaux et autres centres de santé, personnel de santé publique pour les préventions et l'éducation sanitaire, chercheurs chargés de la récolte des données de la pharmacopée traditionnelle, etc.) ; le *Secteur d'enseignement* (personnel enseignant et d'administration scolaire, personnel en charge des programmes d'alphabétisation et d'enseignement non formel) ; le *Secteur d'administration* (préposés à la facilitation dans l'arbitrage des conflits locaux ; aide aux juridictions locales, personnel d'appui à l'administration du territoire, à la conservation des archives, à la bonne tenue de l'état-civil, à la récolte des données démographiques et socio-économiques) ; le *Secteur agricole et environnemental* (éducateurs environnementaux, fermiers et autres producteurs de nourriture, encadreurs de paysans et de cantonniers pour l'entretien des routes de déserte agricole, etc.).

Voilà pourquoi, avant leur affectation, les volontaires-miliciens devraient prendre part, de manière impérative, à *des séminaires de formation et de sensibilisation*. D'une durée maximum d'un mois, ces sessions porteraient au moins sur deux modules : *l'éducation à la citoyenneté* (avec une information approfondie sur la RD Congo et sur la problématique du développement) et *un complément de formation technique*, suivant les domaines des candidats (Sciences médicales ; Agronomie et sciences environnementales ; Lettres, Sciences sociales et Administratives, etc.).

Organisation, financement et projet de chronogramme

Pour éviter l'enlissement bureaucratique, le Service Civique devrait idéalement relever d'une structure autonome, un *Commissariat Général* ou une *Agence Nationale* doté d'un *Conseil d'administration* dans lequel siègeraient les principaux partenaires du projet, particulièrement les Églises qui possèdent des réseaux des services sociaux (écoles, hôpitaux etc.), les représentants des entreprises étatiques et non étatiques, ainsi que des ministères compétents.

Cette Agence aurait naturellement des représentations provinciales au fur et à mesure de l'expansion du Service. Le choix de la province dépendra de son engagement à en être un partenaire actif. Cet engagement portera sur la mise en place d'un service provincial

11 Léon de SAINT MOULIN, (avec la collaboration de J.L. Kalombo Tshibanda), *Atlas de l'organisation administrative de la République du Congo*, Kinshasa, CEPAS, 2^e édition revue et amplifiée, 2011, p. 9.

de l'Agence, le choix des sites d'affectation des miliciens, ainsi que la disponibilisation et la prise en charge du logement et du transport local. Les autorités provinciales s'engageront aussi à veiller sur la sécurité des miliciens. Quant au salaire, il devra être standard, suivant les diplômes ; il proviendrait de l'organisation centrale du Service Civique qui l'enverrait par voie bancaire ou par des structures privées autorisées.

Cette disposition pose en réalité la question globale du financement du projet. En effet, l'organisation du Service Civique est censée assurer et financer : le salaire des miliciens ; les frais de voyage, les matériaux de travail et l'assurance-maladie ; le fonctionnement de l'Agence, l'organisation des réunions et séminaires préparatoires. Trois sources de financement peuvent être identifiées. D'abord, l'Agence devrait pouvoir compter sur les subventions de l'État, pour la prise en charge de son fonctionnement, à l'instar d'autres services administratifs. Ensuite, *une taxe spéciale pour la promotion d'emploi/jeunes* devrait être instaurée auprès des sociétés qui exploitent le plus les jeunes, en l'occurrence, les sociétés de téléphonie mobile (Vodacom, Orange, Airtel, Africell), à raison, par exemple, d'un dollar par client. Enfin, l'Agence du Service Civique devrait être pro-active en sollicitant des subventions des organisations internationales, bilatérales et multilatérales, au bénéfice de la promotion de la jeunesse en RD Congo.

Nous pensons que ce projet d'un Service Civique universitaire, basé sur le volontariat, mérite d'être expérimenté, suivant un chronogramme bien défini, étalé sur trois ans. **L'an I** serait celui de la mise en place du projet. L'affectation des équipes de Volontaires pourrait être expérimentée sur quatre ou cinq sites, dans des provinces différentes. **L'an II** serait celui de l'évaluation de la première année du Service Civique, de l'identification de quatre ou cinq nouveaux sites et de l'envoi de nouvelles équipes. **L'an III** serait la première où des équipes en place auraient terminé leurs termes. Une évaluation plus globale serait à faire, notamment dans la perspective des contrats futurs des anciens miliciens.

Conclusion

Ces quelques idées ont donc été rassemblées pour apporter une contribution à la solution critique des anciens diplômés. Elles demeurent conscientes des points faibles du projet, notamment la capacité de mobilisation des fonds nécessaires qui n'est faisable que s'il y a une volonté politique qui accompagne sa mise en œuvre et si, cette dernière consent à y affecter un personnel à la fois compétent, dévoué et engagé. Il lui reviendrait aussi de décréter la mobilisation des provinces, dans le cadre de la politique nationale de décentralisation.

Un autre point vulnérable concerne le passage du *contrat à durée déterminée* du Service Civique à celui du *contrat à durée indéterminée* dans l'administration publique. Ce passage ne pourrait être automatique. L'État devrait garantir la prise en compte prioritaire de ces dossiers qui devraient précéder en importance les listes habituelles des *recommandés* qui sont incontournables dans notre société en matière d'embauche.

Le Service Civique ne pourra plus tard être imposé comme une obligation que si l'expérience préconisée s'avère concluante dans le cadre du volontariat et si l'État se sent capable de mobiliser les milliers des diplômés de chaque année. À moins de limiter ce recrutement à une catégorie d'établissements, notamment les établissements publics.

Il va sans dire que cette organisation suppose également d'être accompagnée des mesures de rationalisation du secteur de l'enseignement supérieur et universitaire, suivant des critères d'assurance-qualité, en conformité avec la loi-cadre sur l'enseignement national de 2015. Il s'agira notamment de prendre le taureau par les cornes, en procédant à la suppression des établissements non viables, au regroupement de ceux qui se seraient dédoublés inutilement, au renforcement des critères d'accès à la fonction enseignante dans les établissements universitaires et supérieurs, et à l'ouverture de nouvelles filières universitaires plus adaptées au marché de l'emploi (écoles supérieures, instituts supérieurs technologiques). ■

